

PROCÈS-VERBAL

Séance du 2 avril 2012

Présidence : M. Christian PUHR

1. Appel : 85 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : CHENEVARD Pierrette, CORNU Yvan, EQUHEY Steve, FRACHEBOURG Jean-Marie, GONTHIER Michel, HART Darren, JACCOUD Jessica, KIRCHNER Volker, MERMILLIOD Nathalie, OEGGERLI Damien, REHOUMA Lassaad Belgacem, SCHALLER Anik, SENIS Sandra, URSENBACHER Jean-Paul

Absent : KRASNIQI Sadik

2. Procès-verbal de la séance du 20 février 2012

M. Maurice GAY demande de modifier son intervention à la page 11, premier paragraphe, au sujet de la discussion sur le budget que le « Conseil n'en est **pas** responsable ».

Le procès-verbal modifié est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. Maurice GAY intervient sur le document reçu avec les dates des séances du Conseil pour le 2^{ème} semestre et qui mentionne que les rapports doivent être déposés pour le mardi précédant la séance du Bureau. Il demande de faire preuve d'un peu de souplesse pour ce délai qui peut être court.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

Au nom du Bureau, M. le Président présente ses condoléances à M. le Municipal Olivier MAYOR et M. le Conseiller David SAUGY dont les familles sont dans le deuil.

Le Bureau a reçu une invitation de l'Association intercommunale pour l'exploitation d'un couvert à plaquettes de Trélex, pour assister aux journées portes ouvertes en juin prochain.

M. le Président rappelle la sortie du Conseil à Pully, le 31 mai 2012. Le programme sera communiqué lors de la prochaine séance.

Le Bureau a pris connaissance des doléances de quelques Conseillers au sujet de l'aménagement de la salle. Après discussions, le Bureau est arrivé à la conclusion que, sans investissements conséquents, toute nouvelle disposition serait suivie de nouvelles réclamations, si bien que le statu quo sera conservé.

Les Conseillers ont reçu les dates des séances du 2^{ème} semestre 2012. Il est à noter que deux séances sont prévues consécutivement au mois de décembre. La seconde sera réservée au budget, mais le Bureau fera état d'une certaine souplesse et décidera en fonction de l'ordre du jour si la deuxième séance est maintenue.

Le Bureau a reçu de la Municipalité une demande de délai pour répondre à l'interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « quel projet politique pour la Ville ? ». Elle répondra lors de la séance du mois de mai.

M. le Président demande à la commission traitant du préavis N° 8 de bien vouloir déposer prochainement son rapport et rappelle l'article N° 65, al. 1

5. Assermentations

M. le Président donne lecture des lettres de démissions de M. Olivier PEZZOLI, VL, de Mme Anna-Barbara KOHLER, UDC et M. Philippe GUILLOD, SOC.

Ils sont remplacés par M. Oswaldo POZZA, VL et Mme Vera CHAPPUIS, UDC qui sont assermentés. M. le Président leur souhaite la bienvenue.

M. Philippe GUILLOD démissionnant pour le 31 mai 2012, son successeur sera assermenté lors de la séance du 25 juin prochain.

6. Elections à la COFIN et à la COGES

M. le Président donne lecture des lettres de démission de M. Raymond CARRARD, SOC, de la COFIN et de M. Steve EQUÉY, UDC, de la COGES. M. Olivier PEZZOLI, VL, démissionnaire, était également membre de la COFIN et doit être remplacé.

Le parti socialiste présente M. David LUGEON à la commission des finances, le parti des Vert'Libéraux présente M. Laurent MIEVILLE dans cette même commission et l'UDC présente M. Christian UDASSE à la commission de gestion. Ils sont élus en bloc à l'unanimité.

7. Rapports de minorité et majorité N° 5 concernant la construction d'une salle de spectacles, de ses annexes et de bureaux dans le cadre du plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à Gaz – Rive ». Demande d'un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture de CHF 153'000.- TTC.

Rapporteurs : M. Pierre WAHLEN pour le rapport de majorité
M. Jacky COLOMB pour le rapport de minorité

M. Pierre WAHLEN transforme l'amendement proposé dans le rapport en vœu, celui-ci relevant de la compétence municipale.

La discussion est ouverte.

M. Philippe GLASSON transmet la prise de position de la commission culturelle qui s'est réunie le 10 janvier 2012 et précise que celle-ci donne son avis sur ce projet uniquement car il concerne le développement et l'identité culturels de Nyon. Si Nyon se prévaut de sa qualité de vie, il semble primordial que soit construite une salle correspondant à son développement actuel et futur. Depuis 1995, aucun bâtiment à vocation culturelle n'a été construit, alors que la croissance de la ville en terme de nouveaux habitants est galopante. Quelle identité culturelle doit-on donner à une ville qui devient un centre urbain ? La construction du nouvel espace à l'Usine à Gaz prend tout son sens et il sera de plus en adéquation avec les besoins futurs. Afin d'accompagner le développement important de la région, il faut trouver des solutions pratiques concernant l'habitat, mais également améliorer la qualité de vie de sa population. Celle-ci s'attache à sa ville par des lieux de vie adaptés, qui sont aussi des centres culturels. C'est une des missions du législatif et de l'exécutif que de construire un patrimoine culturel, qui fera rayonner une région pour les prochaines décades à venir. Les finances sont certes mises à mal, et il est difficile d'avancer dans un contexte tendu. Cependant, la décision de construire ce nouvel espace montrerait le dynamisme de la ville et les politiciens pourraient se féliciter d'avoir été les moteurs de ce projet. En terme d'image intérieure et extérieure, Nyon y gagnerait sur le long terme. La politique des petits pas est parfois plus facile, et se projeter dans un avenir lointain et incertain, est ô combien difficile ! Nyon a besoin d'une vision et doit se projeter dans le futur afin de prendre maintenant des décisions importantes pour son rayonnement. La construction de ce bâtiment idéalement situé en bordure du lac, arrimerait solidement la population à une identité culturelle riche et multiple, apportant une image extrêmement positive en terme de valeur ajoutée, à la qualité de vie spécifiquement nyonnaise, citée en exemple dans les médias. Le rayonnement de l'actuelle

Usine à Gaz en serait considérablement augmenté. Un nouveau bâtiment avec une structure originale amènerait sûrement des retombées économiques non négligeables et inscrirait Nyon pleinement dans le XXIème siècle. La commission culturelle est donc favorable au projet d'extension de l'Usine à Gaz et demande que la construction de ce site soit adoptée par le Conseil communal pour le bien-être des 20'000 habitants et plus de ces prochaines années. M. Glasson précise que toute la commission, à l'exception du représentant des Vert'Libéraux, a signé cette prise de position.

Pour M. Fabrice BODMER, la Ville ne manque pas de projets. Dans un monde idéal, tous seraient réalisés. Malheureusement, il y a la réalité, celle des budgets limités, de la rigueur des investissements et de leur bonne priorisation. Il se demande si une salle de spectacles supplémentaire à l'Usine à Gaz est vraiment un projet à mettre en tête des priorités alors que plusieurs projets arriveront ces prochaines années. Il cite quelques exemples comme le centre de conférences, dont l'emplacement est prévu à quelques centaines de mètres de l'Usine à Gaz et qui ne saurait se concevoir autrement qu'un complexe modulable et adaptable à plusieurs types d'événements, dont ceux n'attirant que 200 spectateurs, le Théâtre de Marens, qui, bien qu'ayant bénéficié d'un récent et léger rafraîchissement nécessiterait lui aussi des investissements afin de pallier à un autre besoin, celui des salles de plus de 400 places et équipées aux standards d'aujourd'hui ou encore le secteur de la gare des Plantaz que le projet lauréat du concours European doterait volontiers d'un lieu culturel, qui aurait l'avantage de desservir une autre partie de la ville. Tous ces projets ne pourront pas être réalisés, du moins pas à court terme. Ce qui lui paraît clair, c'est qu'une salle supplémentaire à l'Usine à Gaz se ferait au détriment d'autres investissements que notre Ville sera amenée à faire dans le domaine ô combien important de la culture. Concernant le fonctionnement de la Commission, il a été très fortement surpris d'apprendre la non entrée en matière de la Municipalité à la demande de la Commission de rencontrer le partenaire privé impliqué dans le projet. Ce n'est à son sens pas une manière de favoriser la transparence des débats et cela péjore fortement la confiance qu'il devrait y avoir entre la Municipalité et le Conseil communal. Certaines questions qui auraient dû faire partie de ce débat en ont ainsi été occultées. Il votera donc contre ce préavis et encourage à faire de même.

Mme Roxane FARAUT-LINARES pense en premier aux priorités et se demande si la culture est une priorité. Elle estime que c'est le cas, mais d'autres domaines sont également prioritaires comme les places en crèches, UAPE, l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite. Elle veut bien soutenir la culture, mais lorsque la ville en aura les moyens et trouvera un projet fédérateur.

M. Pierre GIRARD n'est pas convaincu du besoin d'une nouvelle salle de spectacle de 200 places à Nyon à cet endroit. Il rejoint les propos de M. Bodmer sur son emplacement. Par contre, au vu du temps déjà passé sur le plan de quartier et ce préavis, il ne désire pas voter contre. Il pense que l'on peut profiter de construire ce bâtiment en partenariat avec la régie Naef, mais à la place d'une salle de spectacles on pourrait construire des salles de répétitions ou réunions pour les sociétés qui en manquent cruellement. Il propose l'amendement suivant :

- Le point 1 des décisions du préavis est modifié comme suit :
Un crédit de CHF 153'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour financer l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'un immeuble ayant vocation de maison associative avec des salles de réunion et autres locaux pour les sociétés locales ainsi que des surfaces de bureaux dans le cadre du plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à Gaz – Rive »

M. Sacha SOLDINI a du mal à comprendre que la Municipalité se lance dans un tel projet. En effet, la ville dispose de plusieurs salles dont le théâtre de Marens qui a certes été rénové, mais nécessite encore beaucoup d'améliorations tant au niveau technique qu'au niveau des accès pour personnes handicapées. Il lui paraît normal d'optimiser les salles existantes avant de partir dans une nouvelle construction. D'autre part, dans la lettre d'information concernant l'enquête menée en octobre 2008 sur les salles de spectacles, il est mentionné, entre autres, que l'Usine à Gaz avec son agrandissement pourrait développer une programmation de théâtre et de danse comblant ainsi une lacune de la vie culturelle car il n'y a pas de véritable saison théâtrale à Nyon. Cet argument n'est plus d'actualité aujourd'hui. En effet, les associations Les 3 Arbres et l'Usine à Gaz s'attellent depuis plusieurs années à organiser des

spectacles et pièces de théâtre à Nyon. Il félicite l'association de l'Usine à Gaz de sa gestion actuelle, cela étant, la ville compte de nombreuses associations qui pourraient mettre à profit l'infrastructure existante. Il estime qu'il convient donc de développer un projet qui profite à toutes les associations, avec une utilisation optimale des salles existantes. Il invite donc vivement le Conseil à refuser ce crédit d'étude.

M. Claude FARINE souhaite rappeler quelques éléments importants qui marquent ce dossier : Premièrement, c'est la population nyonnaise qui a choisi, lors d'une votation populaire, le 6 juin 1993, de créer un lieu culturel à l'Usine à gaz. A ce moment-là, la Municipalité ne voulait pas prendre en charge cette salle et a demandé que les milieux culturels s'organisent en association pour gérer ce nouveau lieu ; ce sont donc eux qui ont pris en main son avenir. Deuxièmement, depuis l'ouverture de l'Usine en 1995, à part la restauration de la Salle communale, et la rénovation très partielle de l'Aula du Collège de Marens, il n'y a plus eu d'investissements dans le domaine culturel. Soit près de vingt ans ! C'est peu pour une ville qui va atteindre 20'000 habitants et qui voit ses besoins augmenter. Enfin, il est indéniable que l'Usine à gaz s'est faite un nom, avec une mission difficile qu'on oublie un peu trop facilement : offrir une programmation pluridisciplinaire, garder une certaine souplesse pour accepter des locations, et accueillir des artistes pour qu'ils puissent répéter. Plus de quinze ans après, la structure associative est toujours vivante avec 150 membres actifs, 30 membres de soutien et fournit une aide importante à l'équipe en place, notamment pour le bar. Peu de salles en Suisse romande fonctionnent ainsi.

Le bilan est donc positif, mais la machine atteint ses limites. D'où la nécessité d'une deuxième salle de 220 places, bien équipée, qui permettra de diversifier l'offre de programmation. Dotée d'un grand plateau, elle offrira la possibilité d'accueillir la majeure partie des spectacles en tournée, une salle de répétition, un logis pour accueillir une troupe, en bref, un bel outil pour développer encore cette dynamique culturelle. Cela permettra de doter la Ville de Nyon d'un vrai Centre culturel régional qui puisse rayonner encore plus dans la région et au-delà. Le dossier que la Municipalité présente ne manque d'ailleurs pas d'atouts. Il en cite trois :

- le plan de quartier du périmètre a été validé et prévoit justement un équipement culturel ;
- le partenaire privé est d'accord de jouer le jeu d'un concours d'architecture et de financer une partie des frais ;
- l'équipe actuellement en place à l'Usine serait d'accord de prendre en charge ce nouvel espace, ce qui permettrait de réduire sensiblement les frais de fonctionnement du nouveau centre culturel.

Si tout semble réunit pour débiter, il a été interloqué à la lecture des arguments du rapport de minorité, qui trouve tous les défauts au projet. En résumé : pas comme cela, pas pour cela, pas maintenant. Il pense qu'aucune salle de Suisse romande n'est flexible et modulable et qu'il ne faut pas confondre salle de spectacles et salle des fêtes. Une salle de spectacles est un tout, fini, qui donne le ton à une programmation. Par rapport aux autres lieux existants à Nyon, sa dimension s'intègre parfaitement dans le paysage. C'est plus grand que l'Usine actuelle, moins grand que Marens. Mieux: elle va permettre de créer, avec la première salle, un vrai pôle culturel à cet endroit. Un autre argument du rapport de minorité est de laisser entendre que l'Usine à Gaz coûte cher et qu'elle va coûter encore plus cher à l'avenir. Avec à la clé un savant calcul qui laisse croire que la salle actuelle n'offre que 65 à 80 soirées par an, et qu'elle n'intéresse finalement que Visions du Réel et le FAR. C'est oublier toutes les autres manifestations qu'elle accueille (les Hivernales, En Mai fais ce qu'il te plaît, la Fête de la musique, ...), et puis les locations (75 jours par an), les résidences qui permettent à des artistes, des musiciens de se mettre au point. Bref, c'est 215 jours que l'équipe était sur le pont en 2011. L'argument le plus discutable que contient le rapport de minorité, c'est de dire que le projet ne « sert pas l'intérêt de la population, parce qu'il propose un équipement réservé à une élite, néglige le plus grand nombre et engage des crédits qui seraient mieux utilisés pour le développement des sociétés et de la jeunesse ». Il rappelle que sur les 67 représentations qui se sont déroulées en 2011, 38 étaient des concerts de musique actuelle, 13 des représentations jeune public et le reste du jazz et du théâtre. Ce qu'il trouve grave, c'est qu'on cherche à opposer artificiellement les Nyonnais entre eux, la soi-disant culture populaire et la soi-disant culture élitiste, alors qu'il y a des envies différentes, des publics différents. Ce n'est pas une minorité contre une majorité. Il n'occulte pas les besoins des sociétés locales, y compris culturelles d'ailleurs, qui manquent de locaux et propose à la place, de déposer une motion pour que ces besoins soient pris en compte dans le secteur des

Mangettes. Il ne veut pas jouer au petit jeu qui consiste à refuser un projet dans un secteur sous prétexte qu'il y a des manques dans un autre secteur. Nyon a la chance d'avoir des festivals dans trois domaines culturels différents : la musique, le théâtre et le cinéma. Peu de villes peuvent se targuer d'être aussi riches et diversifiées. Construire cette deuxième salle, c'est renforcer une diversité dont bénéficieront tous les Nyonnais.

M. David VOGEL pense que, sous couvert de voter sur une demande de crédit pour un concours d'architecture, on est en train de faire passer une certaine vision de la politique culturelle de la ville de Nyon. Il rappelle que si le Conseil approuve le crédit pour le concours, il devra dire oui au crédit de construction qui suivra, ainsi qu'aux coûts supplémentaires annuels que cela engendrerait pour l'Usine à Gaz. Il pense que l'on favorise trois grosses associations, Usine à Gaz, FAR et Visions du Réel, au détriment des autres. Le budget étant ce qu'il est, il faudra soit donner à des grosses associations, soit à des petites. Il est pour une culture diversifiée et favoriser des petites associations telles que le Funambule, l'Elastique Citrique, la Parenthèse ou autres. On serait plus dans la biodiversité culturelle. Il estime qu'un demi million de francs est beaucoup par rapport aux autres et demande de soutenir l'amendement de M. Girard et la culture diversifiée.

M. Patrick BUCHS revient sur les deux possibilités d'affectation offertes dans le futur bâtiment : soit une nouvelle salle de spectacles, soit une maison des associations. La première question à se poser est de savoir si le plan de quartier spécifie de faire dans ce bâtiment une salle de spectacles. La réponse est non. Pour lui, il était clair que, par rapport aux besoins en salles, l'endroit est plus approprié pour faire une maison des associations. Il ne faut pas oublier le projet en cours à Perdtemps. Il invite à voter l'amendement de M. Girard.

M Christian PERRIN pense que l'on dérive. Il rappelle que l'on vote un crédit pour un concours. Quant à l'amendement au sujet de l'affectation, il se demande s'il est plus valable que celui proposé dans le rapport de majorité. Il invite le Conseil à voter le crédit et ensuite au moment de voter le crédit de construction, il sera toujours temps d'en reparler et d'arriver à quelque chose consensuel.

M. Victor ALLAMAND estime paradoxal, avec l'agrandissement de la ville vers le haut, que l'on continue de tout concentrer à Rive. Il y a dans ce quartier deux théâtres de 150 et 125 places. D'un côté, l'Usine à Gaz fortement subventionnée, de l'autre le Funambule qui lui ne reçoit quasiment rien de la ville. Malheureusement ce dernier n'est jamais pris en compte dans les discussions. Dès lors, il se demande s'il ne serait pas plus judicieux de transférer quelques ressources à ce théâtre du budget de la culture. Il pense que Rive n'est plus capable d'absorber toutes les manifestations de Nyon. Pour preuve, l'Usine à Gaz propose d'engager un videur. Certains habitants ont même des craintes de sortir le soir, le quartier est bruyant tard la nuit et sale le matin. Avec davantage de spectacles, il y aura forcément une recrudescence des nuisances. Il revient également sur l'enquête menée au sujet des salles de spectacles en 2009. Pour une majorité d'associations ayant répondu, le projet est complémentaire à d'autres et non primordial. Selon une autre étude, 20% du public de l'Usine vient de Nyon, soit 30 personnes par spectacle. Il pense qu'à la Vy-Creuse, il s'agit avant tout de boucher un trou et non de valorisation. En conséquence, l'amendement lui semble une nécessité.

M. Maurice GAY souhaite que la Municipalité se détermine sur l'amendement et s'il est du ressort du Conseil de fixer les affectations.

M. le Municipal Claude ULDRY donne lecture de la réponse du SECRI à l'amendement de M. Wahlen dans le rapport de majorité. Il stipule que l'organisation à proprement parler du concours d'architecture est de compétence municipale. Il pense que, par analogie, le Conseil ne peut changer l'affectation prévue, si ce n'est par le biais d'une motion. De plus, il estime que l'on ne peut pas faire un concours d'architecture avec un programme bien établi et ensuite remettre en question ce programme une fois le lauréat désigné.

Pour M. Pierre GIRARD, si son amendement n'est pas recevable, il votera contre le préavis et encourage le Conseil à en faire de même.

M. Christian PERRIN est pour ce concours mais relève que l'acceptation du crédit de construction n'est en rien obligatoire.

M. Bernhard WILLI convient qu'il ne faut pas tirer à boulet rouge sur la culture, ce n'est pas le but de son intervention, mais il s'agit de garder une équité pour tous ceux qui font vivre la commune. Dans ce préavis, il ne s'agit que d'une somme de CHF 153'000.-. On a déjà entendu que, une fois le plan de quartier accepté, le Conseil ne peut plus refuser l'agrandissement de l'Usine. Il ne revient pas non plus sur l'emplacement, même si les 2/3 de la population habitent le haut de la ville, ni sur le fait que le théâtre de Marens devra encore attendre ainsi que celui prévu aux Mangettes. Là où le bât blesse, c'est la répartition des recettes de la ville, notamment les subsides pour les jeunes en-dessous de 18 ans. Depuis des années, la Municipalité distribue un montant de CHF 300'000.- et les sociétés en sont reconnaissantes. Toutefois, plus il y a de jeunes, moins il y a de subsides à se partager. Il se demande pourquoi il y a une différence de traitement avec la culture qui a des conventions avec des subventions garanties. A l'heure où il n'y a pas assez d'argent pour entretenir les bâtiments, chaussées ou même installer un toboggan à la plage, il ne peut pas voter ce crédit et demande une nouvelle répartition du gâteau du budget et investissement afin de donner la priorité aux jeunes de moins de 18 ans.

Mme Margaux CARRON ne trouve pas étonnant que l'on ait des problèmes financiers si l'on dépense CHF 153'000.- juste pour voir ce qu'on nous propose. Cela revient à dépenser toutes nos ressources pour construire une propriété que finalement on ne veut pas habiter. Elle encourage le Conseil à voter contre.

M. Pierre-Alain DUPUIS relève que le plan de quartier avec une vocation culturelle, artisanale et administrative a déjà été voté. A partir du moment où l'on décide de l'affectation d'une zone, il faut être cohérent avec soi-même et passer à la deuxième étape qui, dans ce cas, consiste à être en harmonie avec les décisions prises, soit d'agrandir la zone culturelle. Il est pour ce préavis et tient à dire qu'il ne tolère pas le mépris affiché dans le rapport de minorité. Lorsqu'il est fait mention que l'Usine à Gaz est un endroit où l'on vient faire la fête et un débit de boissons jusque tard dans la nuit, il trouve qu'il s'agit d'un langage méprisant vis-à-vis des utilisateurs. Si en 1976, on avait écouté des gens qui se comportaient de la même manière, le festival Paléo n'aurait jamais eu lieu. Il y avait déjà ce genre de discours et il constate que ce type de propos méprisants ne fait pas avancer les choses. Il recommande de voter oui à ce préavis afin que Rive devienne une zone culturelle étendue.

M. Francis CATTIN constate que le montant peut paraître de peu d'importance, mais il signale que l'on a des problèmes de sécurité dans la ville et que la création d'un poste de policier supplémentaire a été refusée. Cette somme serait plus utile pour la sécurité.

M. Yves FROIDEVAUX est abasourdi par les propos entendus jusque là. Il règne une mauvaise foi et l'on mélange tout. Il regrette les propos anti-culture émis par certains et trouve cela scandaleux. Le public de l'Usine est composé de jeunes adultes et non des alcooliques qui vont démolir des terrasses. Il invite à arrêter le mépris et voter oui à ce préavis.

M. Pierre WAHLEN relève que l'on peut faire d'autres choses avec cette somme selon les priorités des uns ou des autres. Ce dont il est question là, c'est d'avoir un projet et de le porter à terme. Il faut être conscient que si le crédit est refusé rien ne se fera, Naef construira sans la commune et une fois de plus on va laisser une friche dans la ville. L'immobilisme est la meilleure manière de ne rien dépenser. Il faut être conscient que les hommes passent et les bâtiments restent. Si des personnes n'apprécient pas la programmation ou la gestion de l'Usine, cela changera au fil des ans.

M. Jacky COLOMB relève que par ce projet des lieux de répétitions vont disparaître, des associations n'ont pas de locaux, les troupes de théâtre amateurs n'ont pas de salles de répétitions, etc... Il demande de prendre ceci en considération.

M. le Municipal Olivier MAYOR relève que le débat a été nourri, emprunt de respect et remercie le Conseil. On voit que ce projet suscite les passions et un vif intérêt. Il donne quelques précisions concernant le besoin en salles de spectacle. Si le cahier des charges du concours European pour le plan de quartier des Mangettes prévoyait une salle de spectacles et

que d'aucuns se demandent s'il n'y a pas trop de projets de salles de spectacles à Nyon avec la 2^{ème} salle de l'Usine à Gaz plus une salle aux Mangettes, il précise qu'au stade actuel des études pour ce plan de quartier, il n'y a pas de salle de spectacles prévue. L'ancien hangar des trains du Nyon-ST-Cergue pourrait servir de lieu pour L'Elastique Citrique dans la perspective d'un déplacement de cette association au moment de la réalisation du plan de quartier Pertemps-Usteri. Si ce programme était adopté par la Municipalité – ce qui n'a pas encore été le cas - ce lieu pour L'Elastique Citrique n'aurait pas la fonction d'une salle de spectacles comme celle qui est projetée à l'Usine à gaz, car cet espace servirait avant tout pour les cours de cirque et ponctuellement pour des spectacles de cirque.

A la question de savoir si la Municipalité ne pourrait pas donner davantage de subventions au Funambule afin que l'association M.A.E qui le gère puisse mieux développer les activités de ce lieu et ainsi éviter la construction d'une nouvelle salle, il répond qu'une augmentation de la subvention au Funambule – dans la mesure des possibilités financières de la Commune – n'est pas exclue dans l'avenir. En effet, la programmation du Funambule est en train de se professionnaliser petit à petit et la nouvelle ligne des spectacles est plus en adéquation avec les attentes d'une collectivité publique. Cependant, dans sa forme et sa capacité, le Funambule s'apparente à un café-théâtre et il ne présente pas les fonctionnalités attendues d'une nouvelle salle. Le Funambule ne peut ainsi remplacer la nouvelle salle prévue à l'Usine à gaz et est tout au plus complémentaire.

A savoir si le Théâtre de Marens n'est pas suffisant pour compléter la salle existante de l'Usine à Gaz et éviter la construction d'une nouvelle salle, il relève que cette salle, bien que rebaptisée Théâtre, lors du remplacement de la moquette et des fauteuils, conserve sa fonction d'aula et est passablement utilisée par les écoles. De plus, elle est fréquemment louée et, chaque année, plusieurs associations ne peuvent en disposer faute de disponibilité. Les proportions de la scène (large, peu profonde) ne permettent pas d'accueillir nombre de spectacles de danse et théâtre qui nécessitent une profondeur de scène plus importante. Nous avons cependant la chance que l'association des 3 Arbres l'exploite pour une dizaine de spectacles par année. Enfin, la capacité de la salle est trop grande pour les spectacles plus intimistes que voudrait accueillir la nouvelle salle de l'Usine à gaz.

Quant au projet de salle à Pertemps-Usteri, dans l'état d'avancement de ce plan de quartier, cette salle a une vocation prépondérante de congrès. Dans sa fonction de spectacles, elle pourrait accueillir des grandes productions. Sa vocation est donc toute autre.

En résumé, l'intérêt de la deuxième salle de spectacles prévue à l'Usine à Gaz réside dans sa complémentarité avec la salle actuelle de l'Usine à gaz, en terme de fonction (théâtre, danse, spectacles jeune public, musique en configuration assise pour la nouvelle salle, musiques actuelles en configuration debout pour la salle actuelle), en terme de gestion (deux salles sur le même site). Il s'agit de créer un véritable centre culturel dédié au spectacle vivant. Cette infrastructure est nécessaire à Nyon. La question de son exploitation par l'association Usine à gaz ne doit pas interférer dans l'analyse du besoin. Il insiste également sur sa complémentarité avec les autres salles de spectacles de Nyon qui ont d'autres vocations, d'autres capacités et spécificités.

En réponse aux arguments d'opposition du rapport de minorité, qui remet en question la taille de la salle et sa localisation à l'arrière de l'Usine à Gaz actuelle ainsi que les subventions nécessaires jugées importantes à l'exploitation d'une deuxième salle à l'Usine à Gaz, la Municipalité répond que c'est justement pour limiter des coûts d'exploitation que la solution d'une extension est particulièrement intéressante. Partant de zéro, l'exploitation d'un nouveau centre culturel, qu'il soit situé aux Mangettes ou à l'Asse, aurait un coût élevé (personnel d'exploitation, acquisition de spectacles, promotion, entretien du lieu, etc). Il faut compter près d'un million pour faire tourner une telle structure. Or, partant de l'existant à l'Usine à Gaz, le supplément à ajouter par la Commune pour l'exploitation de la nouvelle salle est de CHF 150'000.-, car on peut compter sur une équipe professionnelle déjà en place et une association qui offre le travail de nombreux bénévoles. Tout cela serait à mettre sur pied pour un nouveau centre culturel !

Concernant la capacité de la salle (env. 200 places assises) jugée trop petite, il est à relever qu'elle est idéale pour les productions locales des troupes de théâtre de notre région (La

Courte-Paille, La Troupe de théâtre de Nyon, les TOP modestes, le TAP, etc) ces troupes qui ne peuvent remplir par soirée une salle d'une capacité supérieure et qui recherchent néanmoins une scène équipée pour limiter les frais de location de matériel scénique. En plus du FAR, de Visions du Réel et de l'Usine à Gaz, ces troupes se sont montrées tout à fait intéressées à pouvoir utiliser une telle infrastructure. Et ce sont des sociétés locales parmi celles que défend le rapport.

Il note également à propos de la localisation d'un centre culturel à l'Asse que, selon les informations collectées par le biais d'un questionnaire aux organisateurs culturels par la Municipalité en 2008, Opus One ne s'est pas dit intéressé par la gestion d'une salle de moyenne dimension car elle ne pourrait pas être exploitée sans subventions, mais que l'organisation de spectacles pourrait plutôt être intéressée par une infrastructure telle que celle qui est envisagée à Pertemps-Usteri.

A propos des sociétés locales, la Municipalité est consciente des besoins en locaux (lieux de réunions, locaux de répétitions, locaux pour les jeunes et pour les seniors) et elle s'en préoccupe. A moyen terme, la planification des infrastructures socio-culturelles nécessaires pour notre ville en expansion prévoit deux grandes maisons de quartier comprenant des locaux pour les sociétés de toute la ville et des locaux de répétitions pour les groupes de musique. C'est effectivement prévu dans le plan de quartier de Marens-Couchant et dans le plan de quartier des Mangettes. En ce qui concerne l'échéance pour la réalisation de Marens-Couchant, elle n'est pas si lointaine, puisque le dépôt du préavis du PQ est prévu avant la fin de l'été.

Toujours pour les sociétés nyonnaises, la Municipalité a décidé récemment de consacrer la Villa Niedermeyer à des associations du cru : le COV et l'association Niedermeyer qui sous-louent les lieux pour des prix très raisonnables à d'autres associations locales. Tous ceux qui cherchent un toit ne peuvent y être hébergés mais c'est néanmoins un geste fort en faveur des sociétés qui a été fait par la Municipalité. Celle-ci aurait tout aussi bien pu louer la villa à une entreprise mais elle a privilégié un projet associatif.

Une maison des associations - comme le rapport de minorité préconise d'en construire une en lieu et place de la 2ème salle de l'Usine à gaz - rencontrerait les mêmes défauts que ceux cités par ce même rapport pour la salle de spectacles : cette maison serait bien trop petite et étriquée pour loger la longue liste des sociétés ou structures citées au bas de la page 2 !

Il y a encore quelques éléments du rapport de minorité qui nécessitent un commentaire. De l'utilisation des chiffres pour leur faire dire ce que l'on veut : en divisant la subvention par le nombre de spectacles de la saison, les commissaires citent le chiffre de CHF 4750.- de subvention par spectacle. Ils omettent que, sans cette subvention, la salle ne pourrait pas être louée à toutes les associations qui en ont besoin au prix actuel. Cette location serait bien plus élevée sans la subvention. En ajoutant les 50 soirées de location, le montant de la subvention par soirée de spectacle diminue considérablement (CHF 2'923.-). On pourrait rajouter les productions en résidence, véritable atout et intérêt artistique pour le public et les artistes de la ville de Nyon, qui baisserait encore ce chiffre. Mais on peut faire un autre calcul : diviser le montant de la subvention communale par le nombre de spectateurs annuels de l'Usine à Gaz (CHF 380'000.- divisé par 25'000) et on arrive au chiffre suivant : CHF 15,20/ spectateur ! Voici un chiffre qui relativise la portée des précédents.

Le rapport de minorité mentionne que le projet de la construction de la deuxième salle de l'Usine à Gaz est un projet de « la ville qui veut rayonner ». De fait, l'Usine à Gaz rayonne déjà et elle rayonnera encore plus après la construction de cette salle. L'Usine à Gaz est une infrastructure culturelle qui s'est fait connaître dans toute la Suisse romande et qui contribue à la notoriété de Nyon. A tel point que la région se dit intéressée à la soutenir financièrement, de même que le canton.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT ajoute quelques mots au sujet des finances et remet en perspective la situation. Il comprend que cela soit difficile juste après un budget refusé. Il relate que ces cinq dernières années, il y a eu un déficit cumulé annoncé de CHF 30 millions et en réalité, 10 millions de bénéfice ont été enregistrés. En cinq ans, 50 millions ont été investis alors que 100 millions étaient prévus. La dette a diminué de 20 millions pour une

population de bientôt 20'000 habitants avec un taux d'imposition des plus bas. Il précise que ce projet est une opportunité intéressante sur le plan économique. Près de la moitié de l'immeuble est affecté à une construction de locaux qui seront loués au prix du marché. Ce bâtiment fera partie du patrimoine et échappera donc au système péréquatif. Avec un centre culturel comprenant deux salles, il y a plus de chance d'avoir de l'aide de la région et du canton. Si les autres projets sont intéressants, il rappelle que l'on n'est pas dans le même calendrier. Le projet Perdttemps-Usteri sera un partenariat public-privé et le projet Europan doit encore subir quelques études. En conclusion, il est conscient qu'il faut une biodiversité culturelle et qu'il manque des locaux pour les sociétés, mais ce n'est pas une raison pour refuser le préavis. Refuser ce crédit ne signifie aucune aide pour aucun autre projet, ni ne fera avancer plus vite un autre. Il n'entre pas en concurrence avec d'autres.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 35 avis contraires et 3 abstentions :

1. d'accepter le crédit de CHF 153'000.- TTC à la Municipalité pour financer l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une salle de spectacles, de ses annexes et de surfaces de bureaux dans le cadre du plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à Gaz – Rive ».
2. d'autoriser la Municipalité à signer la convention du 29 août 2011, annexée au présent préavis, entre Naef Participations financières SA et la Commune « plan de quartier Vy-Creuse / Usine à Gaz / Rive - Convention liée au projet de construction ».

8. *Rapport N° 25 en réponse au postulat de M. Bernard Willi intitulé «Entretien du domaine public».*

Rapporteur : M. Philippe GUILLOD

Le rapporteur précise que M. Robert JENEFSKY était excusé et non absent.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité:

- de prendre acte du rapport municipal N° 25 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Bernard Willi intitulé « Entretien du domaine public »

9. *Rapport N° 29 concernant la politique de stationnement de la Ville de Nyon*

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD apporte une précision au sujet du parking de Rive-Est. Il souligne que seules 30 places sont louées à des habitants par abonnements, ce qui est loin de remplir le parking. On trouve facilement de la place, sauf peut-être lors des soirées d'été. Au sujet du tarif, il précise qu'il s'agit d'une autorisation de se garer mais qu'il ne s'agit pas d'une place attitrée. Ce qui peut justifier cette tarification.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 1 avis contraire et 2 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 29 relatif à la politique de stationnement de la Ville de Nyon

10. Rapport N° 32 et annexe, concernant une demande de crédit de CHF 4'166'000.- (HT) pour la transformation du poste de la Longeraie pour le passage de 40kV à 125kV et l'intégration d'une centrale photovoltaïque. Reprise de la discussion.

Rapporteur : M. Maurice GAY

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY transforme l'amendement indiqué dans le rapport en sous-amendement, étant donné que M. Jacques HANHART ne retire pas son amendement comme indiqué dans le rapport.

M. Jacques HANHART aimerait, en complément à la deuxième séance de commission apporter quelques précisions. Il n'a jamais donné son accord pour une diminution à CHF 100'000.-. Les SI ont saucissonné les mandats et ne sont pas passés par les marchés publics, en contradiction complète avec la législation en vigueur. Il est étonnant également que les standards de construction changent en fonction du service. Cela a déjà été constaté pour la rénovation des bâtiments de la Place du Château, l'agrandissement de la STEP, la future déchèterie et maintenant des SI. On peut se demander si une meilleure coordination entre les services n'est pas possible. Il maintient qu'une diminution importante du montant du préavis est tout à fait possible et réaliste. Il maintient donc son amendement.

La discussion sur le sous-amendement est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD souhaite savoir s'il s'agit d'une diminution de l'amendement de M. Hanhart ou s'il s'agit de trouver un consensus.

M. Maurice GAY précise que c'est pour diminuer le montant du préavis, d'un consensus trouvé après trois heures de discussions. La commission est arrivée à ce montant avec justification concernant les portes et la non réfection de la salle de conférence.

M. Guy-François THUILLARD est surpris du tour pris par les amendements et sous-amendements. Il souligne que la commission, dans sa deuxième séance, a fait un très bon travail d'analyse des propositions de M Hanhart. Elle est arrivée à la conclusion que tous ces points soulevés étaient pour le moins discutables par rapport à ce préavis. Il reste le sous-amendement sur plus de 4,2 millions et estime qu'il s'agit d'économies « bout de chandelles ». Le préavis est bien structuré et il ne comprend pas les discussions sur un montant proportionnellement peu important.

M. Maurice GAY est d'accord avec M. Thuillard et, étant donné que M. Hanhart ne retire pas son amendement, il s'interroge sur la pertinence réelle du sous-amendement.

M. Pierre WAHLEN pense que l'amendement de M. Hanhart a permis de soulever un problème et un malaise. Lorsque le service des bâtiments dépose des préavis pour des crédits de constructions, il le fait à partir de soumissions et de prix qui ont fait l'objet d'une consultation publique. Cette manière de faire permet d'obtenir et de voter des crédits sur des prix de construction qui seront les prix appliqués. Ici, le préavis déposé par les SI n'a pas suivi cette procédure. On travaille sur des devis, plus ou moins approximatifs et il pense que c'est de là que vient le malaise. Il espère que la Municipalité a entendu la commission et que désormais on respectera les procédures et qu'elle vienne avec des demandes de crédits basés sur des soumissions.

M. le Municipal Claude DUPPERTUIS donne quelques informations. Il précise que toute la partie technique, notamment le transformateur a suivi les marchés publics, mais n'a pas été lancé par la commune, mais conjointement avec Romande Energie et la SEIC. En ce qui concerne les transformations du bâtiment, il y a deux façons de faire. Soit on se base sur des devis de soumissions qui permettent d'articuler des chiffres, l'autre façon est d'émettre des soumissions au marché public. Ce projet a démarré lors de la législature 2002-2006 et petit à petit les choses se sont affinées. En ce qui concerne les amendements, il souligne que la coupure proposée par M. Hanhart n'est pas acceptable dès le moment où, d'une part on fait

des coupures qui ne sont pas de la compétence du Conseil et, que d'autre part, certaines modifications proposées n'auraient pas permis le bon fonctionnement de la station. Dès lors, il peut se rallier au sous-amendement, bien qu'il souhaite que le Conseil suive le préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le sous-amendement proposé par la commission est approuvé à la majorité, 21 avis contraires et 7 abstentions.

Au vote, l'amendement de M. Jacques HANHART, sous-amendé, est refusé à la majorité, 20 voix pour et 10 abstentions.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 15 avis contraires et 8 abstentions :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 4'166'000.- (HT) pour financer la transformation du poste de la Longeraie pour le passage de 40kV à 125kV et pour l'intégration d'une centrale photovoltaïque en toiture dudit bâtiment.

2. les dépenses seront amorties selon les modalités suivantes :

Amortissements	ans	Montant (CHF)
Bâtiment	35	1'443'000.00
Transformateurs 125/20kV	35	892'000.00
Equipements 125kV	25	921'000.00
Système de contrôle/commande, relais de protection, Démantèlement et épuration des armoires, honoraires génie électrique, divers	10	837'000.00
Centrale photovoltaïque	25	73'000.00

3. ces dépenses viendront en augmentation du capital de dotation des Services industriels

11. Rapport N° 35 en réponse à la motion de M. Fabrice Bodmer intitulée « Motion demandant la remise en état de la ruelle de l'Industrie ».

Rapporteur : M. Jean-François FÜGLISTER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport municipal N° 35 valant réponse à la motion de M. Fabrice Bodmer, Conseiller communal, intitulée « Motion demandant la remise en état de la ruelle de l'Industrie ».

12. Rapport N° 38 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christian Udasse «Pour l'organisation annuelle et la mise en place d'un festival du développement durable à Nyon».

Rapporteur : M. Régis JOLY

La discussion est ouverte.

M. Jean-Claude MERMILLIOD rappelle que non seulement sur le plan régional mais également sur le plan romand a eu lieu pour la 7^{ème} année le Festival du Film Vert, géré par l'association du même nom et qui a pour but de promouvoir les films sur le développement durable. Cette année il a eu lieu dans tous les cantons romands sur 22 lieux de projection. On pourrait greffer quelque chose de plus large sur ce noyau et développer d'autres manifestations le même week-end.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

- de prendre acte du rapport municipal N° 38 valant réponse au postulat M. le Conseiller communal Christian Udasse du 19 avril 2011 "Pour l'organisation annuelle et la mise en place d'un festival du développement durable à Nyon".

13. Rapport N° 40 concernant la modification des statuts de l'Association intercommunale pour la construction et l'exploitation d'un hangar régional à plaquettes (ACP), sis à Trélex, au lieu-dit « Mollard Parelliet / Main de Gingins ».

Rapporteur : Mme Denise FONJALLAZ

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président signale que le Conseil a reçu une invitation de cette association pour des journées « Portes ouvertes » qui auront lieu le vendredi 15 juin et samedi 16 juin. Des inscriptions préalables sont demandées. De plus amples informations seront transmises prochainement.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 1 abstention :

- d'accepter le préavis relatif aux modifications des statuts de l'Association intercommunale pour la construction et l'exploitation d'un hangar régional à plaquettes (ACP), sis à Trélex, au lieu-dit « Mollard Parelliet / Main de Gingins ».

14. Préavis N° 46 avec clause d'urgence concernant un crédit de CHF 171'000.- TTC pour le renforcement des rives du lac.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Rapport N° 46 avec clause d'urgence concernant un crédit de CHF 171'000.- TTC pour le renforcement des rives du lac.

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND, bien que membre de la commission mais n'ayant pas songé à ce problème lors de celle-ci, aimerait que l'on profite de cette situation exceptionnelle de basses eaux, pour dépierrer la grève dans le port à côté du club house. Ce qui devrait être une grève pour amener un bateau risque de faire des trous à la coque à cause des cailloux présents, suite à la tentative de créer un biotope.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de renforcement des rives du lac.
2. de lui accorder un montant de CHF 171'000.- TTC qui sera porté au compte n° 9143.20 « dépenses du patrimoine administratif », dépenses amortissables en 10 ans.
3. La subvention du Canton de Vaud, à hauteur de 60%, soit CHF 102'600.- sera versée sur le compte n° 9143.20 « dépenses du patrimoine administratif », dépenses amortissables en 10 ans

16. **Préavis N° 42 concernant une demande crédit de CHF 114'300.- TTC pour le financement de l'étude de l'aménagement du parc de la Morèche.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. **Préavis N° 43 concernant une demande de crédit de CHF 2'156'200.- TTC pour financer le réaménagement de la route des Tattes d'Oie et du giratoire des Tattes d'Oie / Signy / Alfred-Cortot / Eules, en intégrant la mobilité douce.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. **Préavis N° 44 concernant la réorganisation du transport public urbain 2013-2014. Demande de crédit d'études du projet définitif de CHF 422'200.- TTC**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. **Préavis N° 45 concernant une subvention pour le sport d'élite. Demande de crédit de CHF 200'000.- pour l'aide aux clubs phares évoluant en ligue nationale.**

La discussion est ouverte.

Mme Josette GAILLE demande d'avoir un autre regard en lisant ce préavis et de penser au nombreux public qui apprécie le spectacle sportif. Il y a un public pour assister à des événements sportifs, tout comme il y a un public pour aller au théâtre ou visiter un musée, l'un n'empêchant pas l'autre. La commune de Nyon soutient, et c'est très bien, les événements culturels pour offrir aux spectateurs des manifestations de qualité. Il en va de même pour les équipes de ligue nationale qui offrent à leur public un spectacle de qualité qui ne peut pas avoir lieu sans l'engagement de joueurs professionnels ou semi-professionnels et pour surtout conserver leur place dans l'élite sportive suisse. Tout ceci a un coût et il devient de plus en plus difficile pour les comités de trouver des sponsors. Elle remercie d'aider les sociétés sportives en pensant aussi à leurs publics qui méritent le soutien et le respect des Conseillers.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. **Préavis N° 47 concernant l'autorisation de vendre les parcelles dont la Commune de Nyon est co-proprétaire avec les communes de St-Cergue et de Trélex ou, en cas de refus, de renouveler les droits distincts et permanents (DDP) qui arrivent à échéance au printemps 2012.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. **Préavis N° 48 concernant la réorganisation de la protection civile dans le Canton de Vaud et plus particulièrement dans le district de Nyon.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. **Interpellation du Parti Indépendant Yonnnois pour l'installation d'un skate parc.**

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Claude DUPPERTUIS signale que les services sont en train de travailler sur un projet de skate parc, peut-être pas aux endroits mentionnés, mais qui devrait pouvoir être réalisé probablement cet été. Il viendra avec des informations plus complètes lors de la prochaine séance.

M. Jacky COLOMB le remercie pour cette réponse, mais il relève que ce genre de promesse a déjà été faite il y a une quinzaine d'années et il ose espérer que cette fois ce sera du concret.

M. Yves FROIDEVAUX est surpris que le PIN soit aussi bien informé des projets de la Municipalité.

23. Réponse à l'interpellation de M. Guy-François THUILLARD intitulée « Du maintien de logement à loyer bas en ville de Nyon ou de leur démolition ? »

La réponse écrite a été mise à disposition des Conseillers sur leur chaise.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ, en plus des réponses à toutes les questions, souligne que la Municipalité est très soucieuse de la politique du logement en ville de Nyon ainsi que du maintien des loyers bas. Les services, dans la mesure de leurs moyens, essaient de s'opposer à la destruction des ces appartements.

M. Guy-François THUILLARD remercie la Municipalité et ajoute quelques commentaires. Il trouve très bien que tout le monde puisse disposer des réponses écrites. Il a constaté que cette réponse est très complète et bien documentée. Toutefois, cela ressemble plus à un cahier des charges des services qu'à une volonté politique de la Municipalité. Il aurait souhaité voir des informations claires et déterminées pour le maintien de loyers bas en ville de Nyon et faire tout son possible pour éviter des démolitions. Il aurait souhaité que la Municipalité marque une politique plus pro-active que ce n'est le cas dans les trois pages en question. Cependant, il relève que, contrairement à ce qui est indiqué dans le point 3, le SPECo peut très bien ne pas autoriser une démolition. Il apprécie les remerciements sur le travail de l'ASLOCA mais se demande s'il ne s'agit pas d'une manière de botter en touche et de laisser faire une association de bénévoles sur ce sujet. Une collaboration avec la Municipalité serait parfois souhaitable. Enfin, il se demande si le préavis N° 96 est inutile et s'il s'agit d'un aveu d'impuissance et souhaite une modification du règlement de la police des constructions. Il exhorte la Municipalité à faire le maximum dans le domaine du logement.

24. Communications municipales

M. le Municipal Olivier MAYOR signale qu'une information au Conseil communal au sujet de la Grenette est à disposition à la sortie de la salle.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Marc BOURQUI qui demandait l'avancement du plan de quartier du stand et de celui de Colovray. Si le premier tarde à être présenté pour des raisons financières, elle le rassure que les scouts seront formellement inscrits dans la convention qui liera la ville au constructeur. Ils sont assurés d'un avenir dans le quartier. Concernant le schéma directeur de Colovray, il n'est pas encore au stade de pouvoir être présenté au Conseil. La Municipalité doit encore prendre des options sur son programme. Il a pris du retard suite au manque de ressources du service de l'urbanisme. Les deux plans de quartier avanceront prochainement.

Mme la Municipale répond également à M. Maurice GAY au sujet de la mendicité en ville de Nyon. Elle rappelle que depuis 2007, la loi pénale ne sanctionne plus la mendicité. Il appartient aux communes de traiter de ces questions pour autant qu'elles le veulent bien. Notre règlement ne comporte pas d'article sur ce sujet, aussi la police se contente-t-elle de leur demander de se déplacer, si une tierce personne en fait la demande. Elle relève que les mendiants ne troublent pas l'ordre public. Si l'on veut supprimer la mendicité, il faudrait introduire un article dans le règlement. Il est possible de le faire via une motion, ce qui susciterait une discussion au Conseil. De plus, suite à l'association des polices de Nyon et

Prangins, le règlement devra être revu et cela pourrait être une occasion. Un moyen de supprimer la mendicité est de ne rien leur donner.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à Mme Christine TROLLIET qui s'inquiétait de la vétusté des bâtiments scolaires. Il lui signale qu'une grande partie des réponses figure dans une lettre envoyée peu de jours avant la dernière séance à Mme Mauron, directrice des écoles primaires. Cette lettre est annexée. Il apporte quelques précisions supplémentaires. En ce qui concerne le Rocher C. Une étanchéité provisoire a été posée, car il y a trois ans une surélévation de ce bâtiment semblait justifiée. Aujourd'hui, celle-ci ne semble plus pertinente et ceci pour deux raisons : les normes ECA ont changé et la création de nouveaux chemins de fuite seraient très onéreux et prendraient de la place sur les surfaces actuellement dévolues aux classes. Deuxièmement, suite à la LEO et Harnos, un premier rapport du SASEJ nous oriente sur de nouvelles affectations pour nos bâtiments scolaires, donnant lieu à des fermetures de sites, des rocadés de classes spécifiques ainsi qu'une redistribution primaire et secondaire dans les établissements. Concernant le Rocher C toujours, la dépose des lames sous le préau couvert s'est faite en concertation avec la direction scolaire. Les soumissions pour effectuer la fabrication d'un nouveau faux-plafond isolé et sa pose ont été envoyées et le montant qui n'était pas prévu au budget 2011 n'a pu être débloqué que le 21 février 2012, après l'acceptation de celui-ci par le Conseil. Les travaux ont été commandés le jour d'après, soit le mardi 21 février. En ce qui concerne la salle des maîtres, un lavabo sur deux fonctionnait, car nous avons eu la chance qu'ils ne soient pas alimentés par la même canalisation.

Pour l'école des Mangettes, en janvier 2011, une livraison de mazout a pris un jour de plus que prévu. Cela n'a pas donné lieu à une fermeture des classes. A l'école de Couchant B, une livraison de pellets commandée le jeudi matin n'est pas arrivée le jour d'après, soit le vendredi. Le chauffage s'est arrêté dans la nuit de vendredi à samedi. Il a été remis en fonction le lundi après-midi, malheureusement, la température étant fortement descendue et vu le manque d'isolation du bâtiment, il a fallu attendre jusqu'au jeudi pour atteindre 20°.

Deux mesures ont été prises pour éviter que ce cas ne se renouvelle : la pose d'une sonde, en plus du regard prévu à cet effet et une livraison périodique de pellets, sans tenir compte du stock en période hivernale. Bien que l'interpellatrice Mme Trolliet ait demandé dans son intervention de ne pas prendre excuse sur le froid qui a sévi pendant plusieurs semaines consécutives, il cite quand même quelques dégâts dus à ce froid persistant ailleurs en Suisse romande. Quant à la transmission des informations, même si les concierges dépendent administrativement d'un autre service depuis octobre 2011, ceux-ci restent le lien privilégié de contact. Par ailleurs un organigramme a depuis été transmis à la direction des écoles.

Il termine en rappelant que derrière le Municipal il y a une équipe de concierges, ainsi qu'une équipe de techniciens. Cet hiver n'a pas été facile pour eux. Chacun a pris à cœur de faire au mieux dans une situation pas toujours facile et avec des bâtiments souvent anciens. Nos concierges se sont relayés pour, si possible, anticiper tout arrêt ou dégât dus à cette longue période de froid. Nos techniciens ont quant à eux su faire jouer leurs bonnes relations avec les entreprises pour que celles-ci, déjà surchargées par les appels des privés, interviennent dans les meilleurs délais. Qu'elles soient elles aussi remerciées pour leur sérieux dans leurs interventions. Lors des deux dernières semaines, nos deux techniciens qui se partagent l'entretien des écoles, entre autres, ont quitté le vendredi soir à 18h00 le bureau dans l'appréhension d'une nouvelle catastrophe pendant le week-end. Il pense que cette inquiétude était aussi de mise dans d'autres services comme T&E ou les SI. Et plutôt que les blâmer, il souhaite au contraire profiter de cette intervention pour remercier tous les collaborateurs qui ont œuvré pendant cette période dans des conditions difficiles.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT donne des précisions sur le document de la fondation des jumeaux. Il s'agit d'une information et non d'un préavis car cela relève de la compétence municipale. Il souhaitait informer le Conseil par ce document, car il s'agit d'un projet important et enthousiasmant ainsi que pour souligner le geste généreux de Corinne Dessarzens. Ce projet est basé sur le même modèle que celui utilisé pour la villa Niedermeyer et permettra de substantielles économies au budget.

25. Divers et propositions individuelles.

M. Christian UDASSE suggère aux SI de pousser ses clients à faire des économies d'énergie. Il suggère d'appliquer un concept en place à la Vallée de Joux et prochainement à Lausanne, à savoir d'offrir un rabais de quelques centimes au kw/h sur la base de l'économie d'énergie faite depuis la facture précédente. D'autre part, il estime qu'il faut également rétribuer un certain pourcentage aux privés qui produisent de l'énergie et l'injectent dans le réseau électrique. Il demande combien de temps ces privés doivent attendre avant d'être rétribués, pour autant qu'ils en aient fait la demande à Swissgrid.

M. Guy-François THUILLARD a vu dans la presse que l'agglomération franco-valdo-genevoise cherchait un nouveau nom, bien que peu démocratiquement, puisque trois noms sont déjà proposés sans aucune autre proposition possible. Il souhaite savoir ce que pense la Municipalité des noms proposés soit, le Grand Genève, Genève Agglo ou le Genevois. Il demande à la Municipalité d'intervenir auprès du Conseil Régional et souhaite une réflexion plus large et peut-être venir avec une notion de Jura, de Léman ou de Rhône. Il faut trouver d'autres pistes.

Mme Christine TROLLIET remercie M. Uldry pour sa réponse mais estime que son intention a été mal comprise. Son intervention n'était pas du tout dans le but de blâmer le service de maintenance, bien au contraire, mais de faire remonter le dossier de la rénovation des écoles primaires au-dessus de la pile des priorités. Elle est également surprise du refus du Conseil de faire des économies sur le préavis N° 32, mais espère que celui-ci se bouclera avec une non-dépense substantielle.

M. Yves FROIDEVAUX souhaite savoir à qui appartient le sentier du Cossy où un grand chantier a débuté, car il a aperçu des caméras à l'entrée du chantier. S'il s'agit du territoire communal, il lui semble qu'une autorisation municipale est nécessaire et ces caméras devraient être soumises à un règlement.

M. David SAUGY fait remarquer que l'ordre du jour en ligne sur le site a subi une modification.

M. François CALAME a été approché par la presse au sujet de la démarche municipale à la Grenette. Il a été un peu interloqué et demande pourquoi un espace public, dont les projets municipaux ont été deux fois rejetés par le Conseil, peut faire l'objet d'une troisième démarche sans que personne ne soit consulté. Si ce n'est que l'on a mandaté une fondation pour les arts pour organiser un concours de projets. On sort par la porte et rentre à nouveau par les fenêtres ! Il demande si cette fondation est bénéficiaire de subsides communaux et si elle peut être mandatée pour gérer un projet d'architecte, voire d'urbaniste. La Grenette est un lieu urbanistique important qui a une histoire. Dans sa motion, puis dans le rapport de majorité, il avait été demandé qu'elle fasse l'objet d'une étude urbanistique. Or à sa connaissance, jamais cette question n'a été confiée au service concerné. Il se demande dès lors à quoi servent le Conseil et les services communaux si l'on commence à confier différents objets à des fondations qui ont tout loisir de travailler hors sol.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui répond que c'est la fondation elle-même qui a décidé de faire une proposition spontanée d'aménagement. Cette fondation n'est pas subventionnée mais a un capital de CHF 200'000.- + CHF 100'000.- versés par des entreprises nyonnaises et apporte un soutien aux activités culturelles, en complément des subventions de la ville. Cette fondation n'a pas été mandatée et a fait un geste spontané. Cela ne change rien à l'affectation du lieu à long terme.

M. Pierre-Alain DUPUIS a lu le document concernant la plage et n'est pas vraiment rassuré. Il désire avoir confirmation que l'affectation première de cet endroit sera respectée, mais à deux reprises dans le document, il est fait mention d'être ouvert « largement » au public, ce qui signifie, à ses yeux, pas totalement. De plus, on parle un espace d'échange avec les pêcheurs où seront promus les produits du lac. Il demande quelle sera la nouvelle affectation du bâtiment et si cela va devenir un marché de poissons.

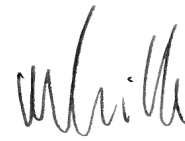
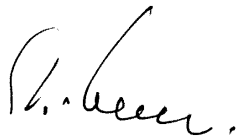
M. le Syndic Daniel ROSSELLAT le rassure et lui indique que la vocation du restaurant ne va pas changer, mais que celui-ci va privilégier les produits du terroir et du lac. La plage restera gratuite et ouverte à tous.

A 23h.37, l'ordre du jour est épuisé, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La secrétaire :



Christian PUHR

Nathalie VUILLE

Annexes : Liste des commissions
Lettre envoyée à Mme Mauron